

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

Présents : Alain JAYR, Frédéric HAUPERT, Dominique LAURENT, Frédéric DESPIERRES, Nathalie ALBERT, Cyril GROBON, Isabelle DAMIEN, Stéphane ANTOINET, Fabien POLI, Pierre MURAT, François DIAFERIA.

Lecture et approbation du compte-rendu du 7 septembre 2020.

1 – Choix des travaux 2021 et travaux en cours

- Aménagement du cimetière et création d'un ossuaire : 35 % de subvention soit 2 269 €.
- Logement communal : 1 000 € maxi.
- 1 dossier par commune subventionnée par la Région (20 %) : cumul avec la DETR (périscolaire + fenêtre école : réunion commission bâtiments samedi 14 novembre 2020 à 8h45).

2 – Autorisation de signature du contrat d'assurance collective

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de vous faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil,

- **AUTORISE** le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPE AUVERGNE et la CNP.
- **INSCRIT** au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes.

3 – Convention alerte générale BIP CPINI

La commune de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2021, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

- **CONSIDERANT** que le CPINI de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX compte 12 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 2 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de $12 - 2 = 10$.
- **DECIDE** d'équiper 10 sapeurs-pompiers de Bips et de signer la convention de coopération et non opérationnelle entre la commune et le SDIS de l'Ain.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.
- **DIT** que la somme sera prévue au prochain BP 2021.

4 – Commission de contrôle de la liste électorale

Monsieur Cyril GROBON est désigné en tant que Conseiller Municipal. Afin de compléter la commission de contrôle, un courrier est adressé au TGI et à la Préfecture avec la proposition de deux électeurs. Nous attendons le retour du TGI et de la Préfecture.

5 – Recrutement ATSEM

Madame Christine GUILLET est recrutée en tant qu'ATSEM 2^{ème} classe à compter du 14 décembre 2020 pour une durée de 27h03 annualisées.

6 – Illuminations

6 lampadaires sont à équiper : 4 route de Saint Paul et 2 route du Vieux Jonc.
6 décors sont commandés à 450 € l'un.

7 – Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu le mercredi 11 novembre 2020 à 11h00 avec un dépôt de gerbe mais uniquement le Conseil Municipal ainsi que les pompiers.

8 – Repas du CCAS

Compte tenu de la crise sanitaire, le repas du CCAS est annulé. Des colis seront offerts aux personnes de + de 65 ans (un colis pour les couples et un colis pour les personnes seules).

9 – Questions diverses

- Repas du Conseil Municipal : samedi 19 décembre 2020 à 12h00.
- Installation de l'antenne en cours : ATC gère le pylône. Les opérateurs ne sont à ce jour pas identifiés.

Le Maire,